

# Thèses de droit de l'environnement

DANS **REVUE JURIDIQUE DE L'ENVIRONNEMENT** 2018/1 Volume 43 , PAGES 207 À 208  
ÉDITIONS **JLE**

ISSN 0397-0299

ISBN 9782756205915

Date de mise en ligne : 14/03/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2018-1-page-207?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour JLE.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

**Emmanuelle PAROLA, *La régulation des éco-organismes pour une meilleure protection de l'environnement*, sous la direction de Béatrice PARANCE, Université Paris VIII, 2017.**

Pour faire face aux enjeux de santé publique et de protection de l'environnement liés à la gestion des déchets et dans un contexte de raréfaction des matières premières, la création de la responsabilité élargie des producteurs a donné un cadre à la mise en œuvre du principe pollueur-payeur. Au cœur de ce système, un rôle principal est donné aux éco-organismes, moteurs du développement de l'économie circulaire.

Une étude approfondie des objectifs chiffrés fixés et des objectifs réellement atteints par ces éco-organismes nous oblige à constater que ce bilan est perfectible et que la plupart d'entre eux semblent avoir atteint un seuil en matière d'efficience.

La complexité de leur appréhension juridique réside dans l'absence de statut unique et dans leur singularité car ils constituent des sociétés privées à but non lucratif participant à l'exercice d'une mission de service public.

Compte tenu de la difficulté de concilier les enjeux économiques et environnementaux dans le secteur des déchets, un système de régulation des éco-organismes apparaît indispensable.

Une absence de régulation pourrait aggraver les conflits d'intérêts freinant la politique de recherche et développement que les valorisateurs doivent mettre en œuvre. Elle pourrait également ralentir la politique d'éco-conception que les producteurs de produits générateurs de déchets doivent mener. De plus, une telle défaillance pourrait conduire à une exacerbation des risques concurrentiels, renforçant le pouvoir de structuration et d'influence des éco-organismes.

L'objet de cette étude consiste à proposer des améliorations juridiques de la structure et du fonctionnement des éco-organismes afin de limiter ces risques : nouvelle définition de ces structures grâce au droit administratif, mobilisation du droit des sociétés pour renforcer la prise en compte de l'intérêt général, création d'une autorité de régulation et clarification des responsabilités.

**Loïc PEYEN, *Droit et biopiraterie. Contribution à l'étude du partage des ressources naturelles*, sous la direction d'Éric NAIM-GESBERT, Université de La Réunion, 2017, 625 pages.**

Sources de convoitises, les ressources naturelles font parfois l'objet d'actes de prédation, tels que la biopiraterie. Ce phénomène, de plus en plus médiatisé et dénoncé comme un véritable pillage des ressources naturelles, est au cœur de la thèse.

Ses origines et son évolution attestent qu'il se caractérise comme un accaparement de ressources naturelles (sous l'angle ici des ressources vivantes), et ce, quelles que soient ses différentes manifestations. L'approche met ainsi en valeur la façon dont s'est construit sur la scène internationale le(s) statut(s) juridique(s) des ressources naturelles et, partant, les deux piliers de son développement : l'utilitarisme et le solidarisme, au cœur même de la biopiraterie.

En effet, le phénomène interroge les modalités de partage des ressources naturelles et révèle les paradoxes inhérents à la problématique : pourquoi les ressources naturelles devraient-elles satisfaire certaines utilités tout en bénéficiant à tous ? Comment arriver à concilier ces finalités *a priori* contradictoires ?

Parcourant les terres du droit romain, du droit international, de la propriété intellectuelle ou encore de l'anthropologie et de la philosophie du droit, l'étude démontre que plusieurs solutions ont déjà été trouvées et mises en œuvre. Néanmoins, les équilibres, s'ils sont possibles, restent précaires, comme en témoignent les règles actuelles de partage.

En fait, la biopiraterie contribue à un renforcement des dimensions solidaristes des ressources naturelles. Ainsi, l'étude du phénomène conduit inévitablement à une réflexion plus globale sur le statut juridique de l'environnement et conduisant à le considérer, juridiquement, comme un bien commun.

**Marie-Ange SCHELLEKENS-GAIFFE, *La sécurité environnementale dans les relations extérieures de l'Union européenne : vers une approche intégrée de prévention des conflits et crises externes*, sous la direction d'Agnès MICHELOT, Université de La Rochelle, 2017, 562 pages.**

Le rapprochement entre dégradation environnementale et défis de sécurité s'est effectué très progressivement, même si de nombreuses divergences subsistent, en particulier sur les causes et enjeux sous-jacents de ce rapprochement. Les effets de plus en plus notables du changement climatique dans nos sociétés ont, pourtant, indirectement permis à ces questions d'opérer une percée dans l'agenda politique international.

L'Union européenne, elle-même née d'un exercice réussi de prévention des conflits et leader de la protection internationale de l'environnement est-elle en mesure de contribuer à cet objectif ?

Au-delà de l'urgence écologique, la sécurité environnementale porte en son sein des éléments qui pourraient en faire l'un des moteurs de la politique étrangère de l'Union européenne en contribuant à une meilleure appréhension des causes profondes et multiples des conflits, pouvant à la fois soutenir la stabilité internationale et renforcer le rôle de l'UE en tant qu'acteur global.